



Conflit avec comité : refus d'organiser une ag

Par **ritmoflamenco**, le **05/04/2011** à **14:00**

Bonjour,

Je fais partie d'une petite association de folklore espagnol (environ 10 danseuses + 5 personnes au sein du comité directeur).

Nous, les danseuses, sommes actuellement en conflit avec le comité laisse mourir l'association et refuse de faire une assemblée générale depuis 3 ans, alors qu'il est indiqué dans leurs statuts qu'une AG doit avoir lieu tous les ans et le renouvellement du comité tous les 2 ans. Mais lors d'une mise au point récente avec la présidente et la trésorière, celles-ci nous ont fait comprendre qu'elles n'étaient pas obligées d'appliquer leurs statuts, qu'elles n'avaient pas le temps d'organiser une AG et que le fait de ne pas nous convoquer en Assemblée ne les mettait pas dans l'illégalité mais juste dans l'irrégularité.

Or nous attendons une AG pour renouveler le comité, prendre les rennes et relancer notre activité.

Un des soucis majeurs est que la trésorière n'encaisse pas nos chèques de cotisation. Ni les chèques des nouvelles danseuses arrivées récemment, ni ceux des danseuses qui sont présentes depuis plusieurs années.

Donc voici mes questions:

Sommes nous toujours considérés comme membres dans ce cas?

Si le comité se décide à faire une AG, aurons nous tout de même le droit de vote?
(Car nous dansons régulièrement pour cette association (photos et vidéos à l'appui) mais ne sommes pas à jour de notre cotisation pour l'année en cours par la faute du comité!)

Les anciens membres ayant cotisé au moins une fois et n'ayant ni démissionné ni été radiés

peuvent-ils intervenir en soutien en cas de vote?

Si le comité refuse de faire une AG peut-on les obliger à en faire une et à qui doit-on s'adresser? (à condition d'être considérées comme membres évidemment!)

De plus, de nouvelles danseuses participent à nos représentations depuis presque 2 ans pour certaines (à nouveau : photo et vidéos à l'appui) sans que leur chèque n'ait jamais été encaissé! Elles participent donc depuis tout ce temps activement à la vie associative, mais le comité n'a aucune considération pour elles. J'imagine qu'elle n'ont donc aucun droit en AG. La présidente prétexte qu'elle ne savait pas que de nouvelles danseuses étaient arrivées alors qu'elle était présente lors de ces spectacles et que sa fille, qui est secrétaire de l'association et également danseuse du groupe, a dansé à plusieurs reprises avec ces nouvelles danseuses soit disant inconnues! Nous disposons de photos de groupe qui peuvent en attester.

Nous sommes désespérées.
Merci de vos réponses

Par **ritmoflamenco**, le **05/04/2011** à **14:02**

Voici quelques informations supplémentaires:

Notre association est composée d'une présidente, d'une trésorière, d'une secrétaire, de 2 assesseurs et de nous les membres de l'association qui sommes les danseuses.

Nous avons rencontré les membres du comité lors d'une petite réunion de mise au point lors de laquelle le ton est monté puisque nous exprimé nos désaccords.

La présidente a donc décidé de suspendre la réservation de notre salle d'entraînement. Nous ne pouvons donc plus danser. Elle nous ont annoncé que nous devons maintenant attendre qu'elles décident de nous convoquer pour une AG, qui aura peut être lieu en septembre mais elles n'en sont pas sûres encore!

La danse étant la seule activité de cette association, on peut dire qu'elle est à présent au point mort....

Les statuts de l'association stipulent que l'AG doit avoir lieu tous les ans et le renouvellement de comité tous les 2 ans. Nous avons notre dernière AG en 2008 et nous ne saurions même plus dire quand a eu lieu la précédente tellement ça remonte à loin.